

Les stagiaires ne doivent pas être les victimes collatérales du Coronavirus !

Dans la plupart des académies, les recteurs ont annoncé une titularisation des stagiaires en décembre 2020. Inadmissible ! En quoi ont-ils démérité ? Rien ne justifie ce report. Rien ne justifie que le statut de stagiaire, leur mutation et déroulement de carrière soient remis en cause. Ces dispositions si elles étaient confirmées par le ministre sont un signe très clair sur la façon dont le ministre Blanquer entend traiter ses personnels. On le voit avec la remise en cause des congés, des RTT pour les personnels administratifs, par exemple. La pandémie a bon dos ! Elle sert à remettre en cause les statuts, les obligations réglementaires de service. Pour la FNEC FP-FO c'est non.

C'est pourquoi, la FNEC FP-FO a déposé l'avis suivant lors du CHSCT ministériel le 21 avril :

« Considérant que la carrière des personnels ne saurait être impactée par la crise sanitaire actuelle, considérant que les fonctionnaires-stagiaires ont travaillé comme tous les personnels, faisant preuve comme tous les personnels d'un dévouement sans pareil, malgré les conditions et les incertitudes qui pèsent sur eux, le CHSCT M demande que les titularisations de ces collègues soient prononcées en juillet, sans aucun retard au 1^{er} septembre 2020. »

Pour : FO, UNSA,

Contre : FSU

Les stagiaires n'acceptent pas le sort que leur réserve le ministre et ils sont inquiets :

- *« Depuis le confinement, j'assure au même titre que mes collègues la continuité pédagogique qui demande plus de préparation et de recherches de solutions qu'en situation normale, je ne suis donc pas absente mais en télé-travail. (...) j'ai assuré la durée de stage réglementaire, donc sur quels critères je serai en prolongation de stage ? »*

- *« Je serai l'année prochaine dans l'académie de Lyon, comment se fera mon inspection dans ce cas et dans quelles conditions ? »*

- *« mutant dans l'académie de Mayotte l'année prochaine, je suis très inquiet. Je ne comprends pas comment va se dérouler ce prolongement, si nous allons devoir rester à Créteil, etc. De plus j'ai déjà engagé de l'argent pour ce déménagement... » -*

- *« Dans mon cas les rapports intermédiaires (bilans de mi-année) étaient très positifs, autant de la part de mon tuteur INSPE que de mes tutrices terrain. J'espère donc ne pas payer cette situation alors qu'en temps normal ma titularisation aurait normalement lieu en juin. »*

Titularisation immédiate, pas de report en décembre

La FNEC FP-FO rencontre le ministère le 29 avril sur cette question. Elle maintient sa position. Pas de chantage à la titularisation, pas d'adaptation du statut de fonctionnaire stagiaire, la titularisation doit être prononcée en juin et juillet, le seul report possible dans les statuts, ce sont les congés maladie et maternité, supérieurs à 36 jours.

Défendre le statut, c'est une priorité

La FNEC FP-FO invite les syndicats à prendre toutes les dispositions pour réunir et défendre les stagiaires : AG, prise de position dans les services, écoles, établissements.

Montreuil le 28 avril 2020